

DECLARATION FO 94 :

NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL

NON AUX ORDONNANCES MACRON / PHILIPPE

ABROGATION DES LOIS TRAVAIL EL KHOMRI / PENICAUD

La "réforme de transformation profonde" du Président MACRON a dévoilé ce 31 aout les 5 ordonnances autour de 36 mesures dans un document de plus de 160 pages qui vont bouger le Code du Travail.

Les orientations sont connues : articulation modifiée entre accords de branches et d'entreprises, fusion des IRP sans autre forme des moyens et sièges, négociation ouverte avec les délégués du personnel à défaut de représentation syndicale, périmètre des licenciements économiques limité au plan national pour les multinationales, barémisation plancher/plafond des indemnités prud'homales, consultation à l'initiative de l'employeur, priorité du dialogue social aux tpe-pme hors syndicat,

Ces ordonnances comme la méthode qui a donné lieu à une "concertation approfondie" loin de toute négociation, sont fortement attendues du MEDEF comme la panacée à lutter contre le chômage et créer des milliers d'emplois et des tenants du libéralisme à accroître les profits.

Elles inquiètent par ailleurs le monde du travail, rejetés par 63% des salariés qui craignent à juste titre, qu'elles ne soient encore plus favorable au patronat !

En 2016, les Organisations syndicales CGT FO SOLIDAIRES FSU avec les jeunes étaient vent debout contre la loi travail EL KHOMRI et l'utilisation du 49.3 !

En 2017, le nouveau gouvernement PHILIPPE/PENICAUD enfonce le clou en poussant encore plus loin le curseur libéral !

Fin juin, un meeting régional CGT FO SOLIDAIRES et FSU affirmait son opposition à la loi d'habilitation qui ouvrait la voie à légiférer par ordonnances, confisquant alors tout débat parlementaire.

Hier comme aujourd'hui, le Secrétariat de l'Union Départementale FO 94 entend défendre les conquêtes sociales ; il faut résister et construire le rapport de force à préserver l'essentiel, un Code du Travail pour les salariés, une Sécurité sociale pour les assurés sociaux, une régime d'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi, un Service Public pour les usagers .

Se prononcer contre les ordonnances clairement anti-sociales et fédérer le mécontentement des salariés derrière ces revendications est une nécessité syndicale et sociale.

Le Secrétariat de l'Union Départementale FO 94 invite ses syndicats et sections comme les salariés à s'imprégner des dangers des ordonnances comme favoriser la riposte syndicale autour des mobilisations qui s'annoncent.

Notre Confédération FO doit analyser en profondeur ces ordonnances comme la Commission Exécutive Confédérale du 4 sept prochain se prononcer pour la défense du Code du Travail.

Le Secrétariat de l'Union Départementale FO 94 entend réaffirmer un socle revendicatif :

Maintien du Code du travail, rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,
Abandon du projet de suppression des cotisations salariales et patronales maladie et chômage,
Rejet de l'augmentation de la CSG de +1.7%.

Maintien de la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé,

Maintien du régime d'Assurance Chômage,

Maintien de l'examen national du baccalauréat, premier grade universitaire. Non à la sélection à l'entrée de l'université !

Défense du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, arrêt des suppressions de postes, revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services, non à la privatisation.

Augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux.

Par ailleurs, avec la solidarité des UD 75/77/91, des sections fédérales du Commerce, de la fdtion des SPS , le Secrétariat de l'Union Départementale FO 94 se félicite de la forte mobilisation des 5 organisations départementales cgt fo fdtd fsu solidaires à Villejuif pour **défendre la Bourse du travail**, 16 rue jaurès contre l'expulsion demandée par Mr le Maire devant le Tribunal administratif de Melun avec une ordonnance alors que le syndicat FO n'a même pas été convié à l'audience de référé du 8/8/2017.

Cette ordonnance de quitter les lieux réceptionnée le 30 aout est donc entachée dans sa forme et les syndicats ont fait appel.

Malgré la forte délégation rendue en cortège devant la Mairie, aucune solution n'est avancée ni perspective de maintenir une Bourse du travail. Notre combat continue pour cet outil essentiel à l'activité syndicale et sociale dans un territoire.